

# Fibre : Orange et Free attaquent Numericable et sa pétition

La tension monte d'un cran entre les géants de l'Internet. Au centre de la polémique : la fibre optique (une fois encore). Selon *les Echos*, Orange et Free ont assigné en référé Numericable suite à la mise en ligne de sa fameuse pétition.

Pour les deux plaignants, ce texte contient des « *termes mensongers dénigrant un opérateur tiers* ». Pourquoi tant de haine ?

La pétition en question ne représente pas vraiment une attaque en règle contre Free ou Orange. Dans son appel, Numericable défend surtout ses intérêts et un fameux amendement inclus dans la loi de modernisation de l'économie qui a été soutenu par le gouvernement. Cet amendement permettant à Numericable de ne pas passer devant les assemblées générales de copropriétaires des immeubles dans lesquels il a un réseau (câblé), pour le moderniser (c'est à dire ajouter de la fibre) et d'échapper à la mutualisation.

Evidemment, la concurrence a hurlé, avec ce texte, Numericable, en position de quasi-monopole dans le câble, aurait bénéficié d'un avantage certain dans le déploiement de la fibre optique car Orange et les autres doivent passer par les syndics pour fibrer. Dans un marché aussi stratégique que la fibre, où le premier arrivé dans un immeuble est souvent le premier servi, et où les investissements sont colossaux, cet avantage offert à Numericable fait un peu désordre.

L'émoi de la concurrence a trouvé un écho auprès de Pierre Hérisson, sénateur UMP qui a présenté un nouvel amendement annulant le premier. L'élu explique que le premier amendement « *crée une discrimination forte entre les acteurs, en favorisant l'opérateur du câble(...)au détriment des autres opérateurs déployant les réseaux fibre optique* ». C'est pour contrer cet amendement que Numericable a lancé sa pétition. Un texte qui aurait été signé par plus de 45.000 personnes et qui s'oppose « *à l'instauration d'un monopole de fait en faveur de l'opérateur historique ou d'un quelconque opérateur sur le déploiement du très haut débit* ».

Cet épisode est le dernier en date d'un feuilleton sous forme de crise de nerf entre les opérateurs. Car dans le même temps, Free et Neuf Cegetel accusent Orange de profiter de sa force de frappe pour préempter les immeubles et les fibrer. La concurrence accuse également l'opérateur historique de tarder à mutualiser ses infrastructures souterraines.

Dans un autre domaine, celui de l'IPTV, Neuf Cegetel et Free accusent Orange de pratiques anti-concurrentielles avec la diffusion exclusive de certains contenus...

Bref, l'été sera chaud entre les opérateurs.